

**Etude de l'impact
du Crédit Impôt Recherche**

Résumé

**Philippe Larrue
Patrick Eparvier
Sophie Bussillet**

Technopolis France SARL

Paris, le 12 mai 2006

Contact:

Philippe Larrue
Technopolis France S.A.R.L.
55 rue des Petites Ecuries
FR – 75010 Paris

téléphone +33 1 49 49 09 21

télécopie +33 1 49 49 09 29

email: philippe.larrue@technopolis-group.com

Dans son Programme National de Réforme présenté en 2005 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le Gouvernement français liste les différents instruments pour inciter les entreprises à augmenter leurs dépenses de R&D. Parmi les mesures fiscales, le crédit d'impôt recherche (CIR) occupe une place prépondérante. Créé en 1983 et pérennisé depuis 2004, le CIR est un outil central en direction des entreprises privées, et plus particulièrement des PME innovantes.

Le renouveau de la politique industrielle et d'innovation voulu par la France s'appuie explicitement sur la réforme du CIR. En 2004, le CIR a été profondément modifié via l'introduction d'une part en volume, en plus de la part en accroissement. En 2005, un nouveau changement est intervenu à la fois sur le plafond des dépenses éligibles, sur la nature des dépenses éligibles et sur la répartition entre accroissement et volume. Désormais, c'est-à-dire à partir de la déclaration 2006, les entreprises peuvent bénéficier d'un CIR équivalent à 10% du volume des dépenses de l'année, ainsi que 40% de ces mêmes dépenses comparées à la moyenne des deux années précédentes et le plafond a été porté de 8M€ à 10 M€. Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ainsi que les associations régies par la loi de 1901 (sous certaines conditions) peuvent en bénéficier.

Pour mesurer les effets de la réforme sur les entreprises, le Ministère de la Recherche a commandité une évaluation en 2005. Cette note présente les principaux points qui ressortent de l'évaluation.

La méthodologie retenue pour l'évaluation

L'évaluation du CIR s'est faite en deux étapes.

- Une enquête en ligne a été envoyée à un échantillon de 2 624 entreprises. Close en décembre 2005, l'enquête a donné 592 réponses exploitables (405 bénéficiaires du CIR et 105 non-bénéficiaires) pour un taux de réponse global de 22,6%.
- Des entretiens téléphoniques ont été réalisés en janvier et février 2006. Au total, plus d'une soixantaine d'entretiens ont été réalisés auprès de 38 bénéficiaires du CIR et de 17 non-bénéficiaires. Le point de vue sur le CIR des très grandes entreprises françaises a permis d'affiner la compréhension de ce dernier dans le paysage des aides françaises en faveur de la recherche privée.

Les résultats de l'enquête en ligne

Motivations et réticences

La majorité des entreprises est entrée dans le dispositif CIR dès leur création et/ou dès leur connaissance de l'existence du dispositif. L'entrée dans le dispositif a également pu correspondre à un changement d'activité de l'entreprise faisant du CIR un instrument opportun.

Les réticences exprimées concernent principalement la lourdeur administrative du dispositif et les informations nécessaires pour la constitution du « dossier », et moins fréquemment, l'éventualité d'un contrôle fiscal.

Connaissance du dispositif CIR et de la réforme

Plus de 60% des répondants CIR ont une bonne connaissance des types de dépenses prises en compte dans l'assiette du dispositif, notamment pour les dépenses de personnels (77% des répondants). La prise en compte des dépenses liées à normalisation n'est par contre connue que de 44% des répondants.

Les entreprises bénéficiant du CIR ont été informées de la réforme du CIR intervenue en 2004 principalement par le biais de leurs experts-comptables ou de cabinets spécialisés dans le conseil financier et administratif. Les médias (presse et Internet, dont le site du Ministère de la Recherche) ont également contribué à la bonne information des entreprises concernant cette réforme. Enfin notons que plus de 15% des répondants CIR n'ont été informés de cette réforme que lors de leur déclaration 2004.

Les répondants non-bénéficiaires du CIR apparaissent très mal informés de la réforme 2004 du CIR puisque seulement 13% d'entre eux déclarent connaître le contenu de cette réforme.

Impact de la réforme sur les bénéficiaires CIR

La prise en compte d'une part en volume du montant de la R&D est la mesure qui a ou aura le plus d'impact sur l'effort de R&D des répondants pour 90% d'entre eux ; 45% des répondants jugent même que l'impact est ou sera « élevé ». L'introduction de nouvelles catégories de dépenses comme celles liées à la veille technologique vient en deuxième position, en terme d'impact sur l'effort de R&D pour 75% des répondants, même si cet impact est jugé plus modéré que pour d'autres mesures de la réforme 2004.

Alors que les répondants ont une bonne connaissance de la double prise en compte des dépenses externalisées à des laboratoires publics, seulement 50% d'entre eux

pensent que cette mesure aura un impact sur leur effort de R&D, et ils ne sont que 13% à juger que cet impact sera élevé.

Raisons de l'accroissement de l'effort de R&D

L'accroissement des dépenses de R&D s'inscrit dans le cadre d'un effort de R&D continu afin de maintenir la compétitivité française et/ou dans le cadre d'une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation. La troisième principale raison tient au phasage d'un ou plusieurs projets de R&D, justifiant une augmentation des sommes investies en R&D (cette raison est un peu plus fréquemment citée par les non-bénéficiaires du CIR). Les dépenses de personnel représentent les postes de dépenses qui ont le plus augmenté sur l'année considérée. L'achat de nouvel équipement de R&D est la seconde composante. La troisième composante de l'augmentation correspond aux dépenses de R&D sous-traitée.

Assiette du CIR et accroissement de l'effort de R&D

L'impact du CIR en fonction des types de dépenses éligibles montre des résultats très contrastés chez les bénéficiaires du CIR. Le CIR influence fortement (« impact élevé ») les dépenses de personnels de R&D, pour 64% des bénéficiaires (85% si l'on enlève les non-réponses). Les autres types de dépenses sont moins conditionnées par l'octroi du CIR. L'impact sur les dépenses liées à la normalisation est particulièrement faible (pour 4% seulement des répondants).

Le CIR et les autres modes de soutien

Les deux modes de soutien les plus utilisés, à la fois par les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du CIR, sont les avances remboursables (respectivement 30% et 57% des répondants) et les aides à l'embauche (respectivement 28% et 54% des répondants). Viennent ensuite les dispositifs régionaux (respectivement 15% et 39% des répondants) et les dispositifs européens (respectivement 12% et 35% des répondants) de soutien à la R&D.

Commentaires des répondants pour améliorer le CIR

Pour renforcer l'efficacité du CIR, les entreprises bénéficiant ou non du CIR ont listé un certain nombre de pistes qui reflètent leur expérience mais surtout leurs propres attentes.

Informier davantage sur l'existence du CIR

Des répondants bénéficiaires du CIR notent un déficit de communication sur le dispositif. Ils se basent souvent sur le fait qu'ils sont des bénéficiaires récents du dispositif qui auraient pu en bénéficier beaucoup plus tôt. Ou alors, ils se font le relais de commentaires entendus de la part de leurs partenaires ou concurrents industriels.

Élargir le champ des dépenses éligibles

Certaines entreprises regrettent le fait que les dépenses éligibles ne concernent pas toutes les dépenses de R&D, alors qu'elles aimeraient bénéficier du CIR pour leurs dépenses de développement par exemple.

Augmenter la part en volume et réduire la part en accroissement

Nombreux sont les répondants à indiquer leur préférence pour la prise en compte d'une part en volume, plutôt que pour la prise en compte d'une part en accroissement. Le fait que la première soit plus facile à calculer et surtout plus généreuse explique un tel commentaire. Cependant, la plupart des entreprises qui plaident pour un relèvement de la part en volume, sont aussi celles qui estiment que leurs dépenses de recherche ont atteint leur niveau maximal et qu'il est difficile d'envisager une croissance continue de leur investissement de recherche.

Réduire les charges administratives

Les très petites entreprises expriment leur souhait de ne consacrer qu'une très faible partie de leur temps à remplir des dossiers administratifs afin de ne pas trop empiéter sur leur temps de production ou de recherche. Parmi les inconvénients avancés, les critères d'éligibilité des dépenses de recherche ne semblent pas clairs pour un certain nombre d'entreprises. Parallèlement, de nombreux répondants abondent dans le sens opposé et vantent la simplicité des démarches pour bénéficier du CIR.

Diminuer le risque de remise en cause par les services fiscaux des crédits octroyés

Pour beaucoup d'entreprises, le contrôle *ex post* des dossiers CIR pourrait avoir un effet dissuasif alors qu'une validation (ou un refus) *ex ante* réduirait par définition toute incertitude.

Réduire le délai pour l'octroi de l'avoir fiscal

Le délai de recouvrement des dépenses est souvent mis en avant comme un point négatif dans la mesure où l'effet incitatif est réduit par la forte préférence pour le présent des entreprises.

Les entretiens qualitatifs

Le CIR n'est pas le premier élément qui intervient dans la décision d'une entreprise de mener des activités de recherche. Avant de prendre le CIR en compte dans leur décision d'investir ou non dans la recherche ou d'investir plus dans la recherche, les entreprises doivent avoir un projet clairement identifié.

Les budgets alloués à la recherche reposent sur des projets plutôt tirés par les besoins (réels ou potentiels) des clients ou davantage poussés par les avancées déjà réalisées de la connaissance technologique. En même temps, les budgets de recherche sont fortement indexés sur les résultats de l'entreprise des années précédentes et/ou des résultats anticipés des années à venir, même si pour la plupart des entreprises, les variations sont assez faibles d'une année sur l'autre.

L'impact du CIR

Si le CIR n'est pas déterminant à lui seul pour décider une entreprise à consacrer des ressources à des activités de recherche, cela ne signifie en aucune manière qu'il n'a

pas d'impact sur la décision des entreprises, soit de commencer une activité de recherche soit d'augmenter son niveau de dépenses en recherche.

Différents types de réponses sont avancés par les répondants, allant d'un impact tangible à l'absence d'impact. Trois types de réponses se dégagent.

Le CIR a un impact direct sur l'effort de R&D

Parmi les répondants qui notent un effet réel du CIR sur leurs dépenses de recherche, on distingue deux catégories de raisonnement selon que l'effet du CIR soit directement pris en compte en amont de l'investissement en R&D ou bien qu'il ait un effet différé dans le temps. Dans le premier cas, les entreprises dépensent plus en recherche parce qu'elles savent que le coût des projets doit être minoré et elles augmentent donc leur budget de recherche. Dans le second cas, les budgets de l'année en cours sont majorés du « remboursement » du CIR de l'année précédente.

Le CIR a un effet implicite sur l'effort de R&D

Certains répondants sont plus vagues sur l'effet réel du CIR. Dans un premier temps, ils déclarent souvent que la recherche est nécessaire pour l'entreprise, quels que soient les financements publics octroyés. Cependant, lorsque l'entretien est poussé plus avant, il apparaît dans un deuxième temps que le CIR permet indirectement de financer plus de projets. Dans l'esprit des décisionnaires, le CIR intervient de manière implicite au sens où ceux-ci savent que le budget dont ils discutent ne correspond pas au budget qu'ils auront à financer. Le CIR apparaît dans ce cas comme une aide qui réduit les coûts de l'entreprise et qui de ce point de vue, est similaire à n'importe quelle aide publique en faveur de la réduction des charges de l'entreprise. Le CIR est perçu comme un instrument de soutien public et peut conduire les entreprises à prendre plus de risques et à financer davantage de recherche.

Un élément encore difficilement appréciable aujourd'hui porte sur le fait que la part en volume va certainement remettre en cause la manière dont le CIR est géré actuellement. En plus du fait que certaines entreprises vont rapidement bénéficier d'un montant de CIR sans commune mesure avec les montants des années précédentes, c'est toute leur appréciation du CIR qui va s'en trouver modifiée au point que le montant de CIR sera calculé pour chaque projet.

Le CIR n'a pas d'impact sur les niveaux de dépenses

Enfin, pour assez peu d'entreprises, selon les répondants eux-mêmes, l'impact du CIR sur le budget de recherche est nul. L'absence d'impact sur les niveaux de dépenses se manifeste de deux manières.

Le CIR intervient en fait pour chaque projet. Pour chacun d'eux, l'entreprise calcule la part des dépenses qui sont éligibles au CIR. Comme son budget global est limité et défini indépendamment des niveaux d'aides, elle choisit les projets dont le budget supporté *in fine* par l'entreprise est le plus faible afin d'en financer le plus possible. Le CIR incite l'entreprise à optimiser son budget de recherche mais pas à l'accroître.

Le CIR n'a aucun impact sur la décision de lancer ou non des projets de recherche. La raison en est que le CIR est géré par les services comptables et n'est pas pris en compte dans la stratégie de recherche l'entreprise. Pour ces entreprises, le crédit d'impôt est un bonus qui est reversé mais qui concerne les services financiers et comptables.

Enfin, dans certaines grandes entreprises, le crédit d'impôt n'est pas réaffecté au budget de recherche du groupe ni même à la filiale ayant mené l'activité de recherche. Dans ce cas, aucun impact du CIR ne ressort des entretiens. De même, dans les grandes entreprises à forte intensité en R&D, le montant plafonné du CIR est trop faible en proportion des dépenses totales pour affecter la décision d'investissement.

L'impact du CIR selon les modalités du CIR

Le CIR peut avoir un effet plus ou moins important sur les niveaux de dépenses de recherche des entreprises. Mais cet effet dépend aussi des modalités du CIR selon qu'il concerne la part en accroissement ou la part en volume, ou selon le type de dépenses sur lequel il porte.

Part en accroissement et part en volume

Pour la plupart des entreprises, même s'il n'existe pas nécessairement un niveau de R&D optimal mesuré en termes absolus ou relatifs (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la masse salariale), la croissance des dépenses a une limite. Des entreprises expliquent qu'elles ont accru leurs dépenses de recherche les premières années suivant leur création, pour arriver à développer un nouveau produit ou un nouveau service mais qu'une fois les phases de recherche et de développement achevées, moins de ressources voire plus de ressources du tout allaient être dévolues à ces activités.

L'assiette du CIR

Selon le type de leurs dépenses de recherche, les entreprises ne présentent pas les mêmes caractéristiques quant à l'impact du CIR sur la détermination de leurs niveaux de dépenses.

Dépenses de personnel

Quand les dépenses de recherche sont essentiellement des salaires versés aux chercheurs, la réflexion sur l'embauche d'un chercheur supplémentaire dans une petite équipe ou dans une grande équipe diffère sensiblement. De ce point de vue, les très petites entreprises sont évidemment plus frileuses pour embaucher un chercheur que les entreprises plus grandes. D'ailleurs, pour les entreprises qui ont une seule personne dédiée à la recherche (qui ne consacre parfois qu'une partie de son temps à faire de la recherche), les dépenses de recherche correspondent souvent uniquement au coût salarial de cette personne. Pour ces entreprises, le budget de recherche est fondamentalement stable d'une année sur l'autre.

Dépenses d'achat de matériel

D'après les entretiens, il semblerait que ce sont ces dépenses qui sont les plus à même de faire fluctuer les budgets de recherche d'une année sur l'autre. Autrement dit, et

plus particulièrement pour les petites entreprises, ce sont les dépenses de matériel qui sont susceptibles de bénéficier de l'effet accroissement du CIR. Normalement, lorsque les entreprises bénéficient des crédits d'impôt sur les volumes pour la première fois, et d'après ce qui se dégage des entretiens, une augmentation conséquente de leurs dépenses devrait être perceptible. Or, ces dépenses devraient normalement se porter sur l'achat de matériel que les entreprises n'avaient pas encore réalisé, faute de ressources et/ou par frilosité.

Dépenses associées aux brevets

Les entreprises concernées par le dépôt ou la défense de brevets soulignent que ces deux éléments impliquent des dépenses conséquentes. Tous les points de vue convergent pour affirmer que des choix stratégiques doivent être faits par l'entreprise, afin de savoir quels brevets vont être déposés ou défendus et lesquels ne vont pas l'être. De ce point de vue, l'accroissement à partir de 2006 de la part éligible des dépenses consacrées à la défense des brevets semble aller dans le sens des attentes des entreprises concernées.

Dépenses associées à la veille technologique

Très peu d'entreprises déclarent avoir une activité spécifique de veille technologique. Dans la plupart des cas, la veille s'inscrit dans la stratégie globale de R&D qui consiste à la fois à être capable de développer des produits et services innovants et de suivre les évolutions du positionnement des concurrents.

Impact du CIR sur l'opérateur et le lieu d'exécution de la R&D

L'impact du CIR sur l'externalisation de l'effort de R&D

Parmi les entreprises qui externalisent une partie de leurs activités de recherche, le recours à une entreprise agréée n'est pas systématique. Certains répondants expliquent que l'externalisation de la recherche répond à une logique simple qui est de trouver des compétences que l'entreprise n'a pas. Au contraire, certains répondants expliquent que le recours à une entreprise agréée est essentiel et que la recherche externalisée ne sera confiée qu'à une entreprise agréée.

Enfin, certaines entreprises expliquent qu'elles ne font pas appel à des partenaires extérieurs car elles estiment qu'elles devraient consacrer trop de ressources à expliquer la particularité de leurs activités et à suivre le déroulement de la recherche à l'extérieur.

Du côté des sociétés agréées, on retrouve souvent l'idée que les entreprises connaissent assez mal l'avantage pour elles d'avoir recours à ce type de société en termes de dépenses éligibles au crédit d'impôt.

L'impact du CIR sur la localisation du projet de R&D

Cet aspect concerne exclusivement les entreprises qui ont plusieurs sites de recherche localisés dans différents pays, voire certaines entreprises qui décident d'installer de nouveaux sites de recherche. Quand les compétences ou l'expertise recherchées ne sont présentes que sur un seul site ou dans un seul pays, la question du coût du projet

est secondaire. Dans le cas contraire, très clairement, la localisation du projet de recherche est un élément qui intervient aussi dans l'évaluation des projets. En effet, si les mêmes compétences sont disponibles dans différents pays et que l'un d'entre eux offre des coûts plus faibles, l'entreprise peut être incitée à mettre son projet en oeuvre dans le pays lui permettant d'obtenir les coûts les plus faibles. Dans ce cas-là, ce n'est plus le coût brut du projet qui compte mais le coût supporté par l'entreprise. Les aides directes ou indirectes (crédit d'impôt, subventions, programmes) deviennent alors un élément déterminant.

Conclusion

En règle générale, les politiques dont l'objectif est d'accroître les dépenses privées de R&D se déclinent selon trois problématiques différentes :

- inciter les entreprises ayant des dépenses de R&D à les augmenter
- inciter les entreprises qui n'ont pas de dépenses de R&D à en réaliser
- inciter les entreprises multinationales à localiser leur recherche sur le territoire français

Ces trois cas de figure permettent de distinguer les effets différenciés du CIR sur l'effort de R&D des entreprises.

Les entreprises effectuant déjà de la R&D sont celles sur lesquelles le CIR a l'impact le plus marqué. Bien que cet impact soit diffus, implicite et intervienne avec un délai, il est sans nul doute positif.

Les entreprises qui ne font pas ou très peu de R&D sont peu influencées par le CIR. La plupart ne bénéficie pas du CIR et en a une connaissance très moyenne, ce qui ne leur offre pas un accès privilégié au dispositif et au contraire ouvre la porte à certaines idées sur le CIR *a priori* négatives. Dans le cas des petites ou très petites entreprises, l'objectif n'est d'ailleurs pas nécessairement de les conduire à avoir des activités de recherche en interne. Il peut être plus pertinent de les pousser à coopérer avec d'autres PME et/ou d'avoir des contacts avec des centres technologiques dont l'objectif est justement de faire de la recherche pour les entreprises. L'agrément accordé par le Ministère de la recherche pour des entreprises qui exécutent de la recherche pour le compte d'autres entreprises s'inscrit dans cette démarche.

L'effet du CIR sur la R&D des grandes entreprises est plus difficile à cerner. Les pouvoirs publics ayant peu de prises sur le volume des dépenses R&D des grands groupes industriels multinationaux, il s'agit surtout au travers des aides fiscales à la R&D de « rapatrier » la R&D en France ou d'empêcher la délocalisation de ces activités.

Il ressort de ces investigations que la réforme de 2004, avec notamment la prise en compte d'une part en volume, est tout à fait pertinente pour augmenter l'effort de R&D des entreprises. La seule prise en compte d'une part en accroissement faisait de ce dispositif un instrument marginal, sauf pour les entreprises dans leurs premières années de vie et quelques entreprises en accroissement permanent de R&D. La prise en compte d'une part en volume de 5% en 2004 et bientôt 10% à partir de 2006, modifie très sensiblement cette perspective. Ainsi un « seuil psychologique » est en

train d'être franchi. Pour les grandes entreprises demeurant cependant en dessous du plafond, l'effet CIR devient tangible et utilisable par les directeurs de recherche dans leurs négociations avec les autres départements ou l'administration centrale pour l'octroi des crédits, ce qui était très rare auparavant. Pour les petites entreprises, le CIR sera dorénavant et de plus en plus intégré en amont de la décision de R&D. Il est appréhendé comme un dispositif de soutien de long terme. Peu de petites entreprises deviennent des grandes entreprises à forte intensité de R&D et peuvent, à ce titre, espérer bénéficier du CIR sur une longue période si seule une part en accroissement est pris en compte.

Par ailleurs, l'efficacité des aides fiscales à la recherche et à l'innovation est d'autant plus forte que ces aides s'inscrivent de manière cohérente dans le paysage des mesures publiques de soutien à la R&D. Les répondants sont très sensibles aux efforts gouvernementaux et se sentent soutenus dans leurs activités quotidiennes. Cet effet psychologique est évidemment non négligeable et participe à la mise en place d'un environnement favorable à la recherche et à l'innovation. En même temps, cet environnement renforce l'attractivité du territoire français ou des territoires régionaux. Très clairement, le CIR est vu comme un artisan important de cette politique ce qui signifie que le CIR est un outil renforçant l'attractivité de la France.